



Conseil municipal n° 27

Mercredi 22 juin 2022

Hommage à François Béchet (1947-2022)

Le conseil municipal souhaite rendre hommage à François BECHET, qui nous a quittés le jeudi 16 juin 2022 dans sa 75ème année.

« C'est avec une immense tristesse que le Conseil Municipal a appris la disparition de M. François BECHET. Élu pour la première fois au conseil municipal le 14 mars 1971, il est alors du haut de ses 24 ans le benjamin de l'équipe emmenée par Joseph Dessaix. Il intègre les commissions travaux et eau potable.

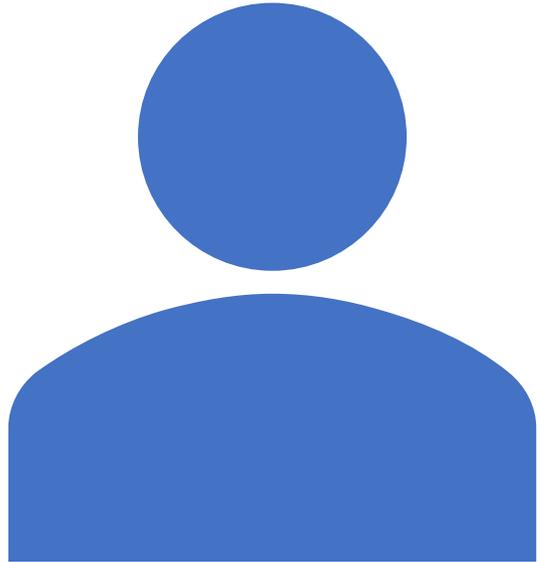
Il est élu en 1977, 1983 et 1989 avec les équipes de Denis Chappuis. Lors du mandat de 1989 il voit son engagement et son travail récompensé en devenant 1er adjoint. Il démissionnera avant la fin du mandat et se présentera en 1995 avec succès sur la liste conduite par Jean Philippe Bened. Il retrouve dans la foulée le poste de 1er adjoint quitté récemment.

En 2001, il décide de ne pas se représenter fermant ainsi la parenthèse d'un engagement public de 30 ans. Investi dans de nombreuses associations du village, il en aura été une figure marquante.

Le conseil municipal lui rend hommage et témoigne à la famille ses plus sincères condoléances. »

Une minute de silence est observée.





Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du PV de la séance
du 18 mai 2022.

Ordre du jour

Ressources humaines :

- ▶ Création de postes ATSEM et surveillance cantine - rentrée scolaire 2022-2023
- ▶ Modification du temps de travail poste adjoint administratif a temps non complet pour gestion agence postale communale et administratif
- ▶ Conventionnement avec le centre de gestion 74 pour une mission temporaire de remplacement

Patrimoine

- ▶ Convention de mise a disposition de matériel par la commune de Saint-Paul En Chablais aux communes du plateau - renouvellement

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégation

Affaires diverses



▶ Ressources humaines

Conventionnement avec le centre de gestion 74 pour une mission temporaire de remplacement

- ▶ En vue de la mutation du DGS à la date du 1er août 2022, et considérant que la commune devra faire face au remplacement de l'agent titulaire indisponible, le Maire propose de recourir aux services de remplacement proposés par le Centre de Gestion 74. Deux options sont possibles, et le Maire propose de valider les deux types de prestation afin d'ouvrir les potentialités de remplacement.
- ▶ La mise à disposition d'une personne en mission temporaire Celle-ci s'établit par convention entre la mairie de Féternes et le CDG 74, d'une durée de 3 ans. Le recours au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pourra être mis en place chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.
- ▶ L'intervention du Secrétaire de Mairie Itinérant (SMI) : Cette personne est un agent du Centre de Gestion, titulaire de la Fonction Publique Territoriale, qui intervient 1 jour par semaine, selon les disponibilités.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ▶ **De valider les deux options possibles proposées par le CDG-74**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ces services, ainsi que toutes les démarches nécessaires.**

Création de postes ATSEM et surveillance cantine - rentrée scolaire 2022/2023

- ▶ Considérant la nécessité de créer deux emplois non permanents d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte tenu du maintien de la nouvelle classe à l'école maternelle à la rentrée scolaire 2022-2023, il est proposé la création deux emplois à temps non complet, pour la période scolaire 2022-2023, du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 :
 - 1) Un poste pour une durée de 29 heures par semaine en période scolaire. La durée hebdomadaire sera lissée sur l'année (environ 27.5/35ème) ;
 - 2) Un poste pour une durée de 23 heures par semaine en période scolaire. La durée hebdomadaire sera lissée sur l'année (environ 21.5/35ème).
- ▶ En raison de l'importance du nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire, il est proposé la création d'un emploi à temps non complet, pour la période scolaire 2022-2023, à raison de 10 heures par semaine en période scolaire. La durée hebdomadaire sera lissée sur l'année (environ 8.5/35ème).
- ▶ Le Maire sera chargé de procéder aux recrutements et définir les niveaux de rémunération. Le niveau de rémunération sera rattaché à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création des 3 postes ci-dessus et d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Modification du temps de travail poste adjoint administratif à temps non complet pour gestion agence postale communale et administratif

- ▶ A la suite de la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet, par délibération en date du 16/02/2022, et au vu de la prise en charge réelle du poste à l'agence postale, il conviendrait de modifier le taux horaire de travail.
 - ▶ En effet, en ce qui concerne la gestion de l'agence postale, il convient d'attribuer ½ heure de gestion indispensable pour préparation et caisse en fin de journée, soit un temps de travail de 17.5 heures par semaine au lieu de 16 heures (actuellement).
 - ▶ Par ailleurs, il est proposé d'amener l'agent en soutien sur les tâches administratives de la Mairie à raison d'1/2 journée par semaine soit 3.5 heures supplémentaires, notamment sur les tâches d'urbanisme et de gestion des heures / gestions des plannings congés.
- ▶ **En finalité**, il est proposé au conseil municipal de modifier le temps de travail à 21 heures par semaine (17.5 pour agence postale et 3.5 pour la mairie) à compter du 1er septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du temps de travail accordé à l'adjoint administratif en charge de l'APC.



► Patrimoine

Convention de mise à disposition de matériel par la commune de Saint Paul en Chablais aux communes du plateau - renouvellement

- ▶ Suite de la dissolution du SIVOM du Pays de Gavot, les communes du Plateau de Gavot se sont entendues dans différents domaines par voie de conventionnement, notamment pour la mise à disposition de divers matériels.
- ▶ Les conventions arrivant à échéance, il convient de les renouveler pour une durée de 5 ans.
- ▶ Convention de mise à disposition de matériel (remorque et feux tricolores et balayeuse) entre la commune de Saint-Paul en Chablais et les communes de Bernex, Champanges, Larringes, Féternes, Thollon-les-Mémises, Vinzier.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention et ses avenants et à effectuer les diligences nécessaires



▶ Décisions du maire

Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

- ▶ Signature du devis ALPES HYGIENE pour fournitures de ménage et hygiène (1'072.28 € HT)
- ▶ Signature du permis de construire relatif à la rénovation de la salle des fêtes.
- ▶ **Liste non exhaustive**



▶ Affaires diverses

Réforme publicité des actes administratifs à partir du 1^{er} juillet

- ▶ A compter du 1^{er} juillet 2022, les délibés et arrêtés de voirie, de circulation, de débit de boisson (tous ceux qu'on affiche actuellement SAUF URBANISME) devront être publiés sous forme électronique.
- ▶ Ils seront mis en ligne sur le site internet de la commune ; dans la rubrique délibérations et arrêtés.
- ▶ Pour l'instant, cette formule pourra suffire tant que nous n'atteignons pas la capacité max de stockage du back office du site Internet. Les documents doivent être en ligne pendant au moins 2 mois et accessibles de manière permanente (via le registres des arrêtés ou des délibés).
- ▶ Pour le conseil municipal, les délibérations devront être en ligne rapidement (délib intégral) avec une liste des délibés (site Internet + affichage). Et ensuite le PV sera en ligne une fois validé par le conseil lors de la séance suivante.

SCHEMA ENTRE DEUX SEANCES



Exemple de schéma entre 2 séances de conseil

1^{ère} séance: 13 juillet

2^{ème} séance: 21 septembre

SEANCE 1 : 13/07

-Convocation 3 ou 5 jours francs avant la séance (selon la taille de la commune -/+ 3500 hab.)

-le 13/07 déroulement de la séance

-avant le 20/07 (sous 1 semaine); publication de la liste des délibérations (par affichage et sur le site quand on en a un)

-**Au plus vite : publication électronique (sur le site internet) des actes à caractère réglementaire adoptés au cours de la séance 1 (idem pour le registre des délibérations)**

SEANCE 2 : 21/09

-Convocation 3 ou 5 jours francs avant la séance (selon la taille de la commune)

-le 21/09 déroulement de la séance

-le PV de la séance 1 est arrêté à la séance du 21 septembre

-le PV de la séance 1 est publié avant le 28 septembre

-**Au plus vite : publication électronique (sur le site internet) des actes à caractère réglementaire adoptés au cours de la séance 2 (idem pour le registre des délibérations)**

- 
- ▶ AVIS PC prévoyant la démolition de la maison natale des frères Boujard









▶ Aménagement des abords de l'aire de jeux.



Terrains de pétanque
120m²
(2 de 4*15)

A





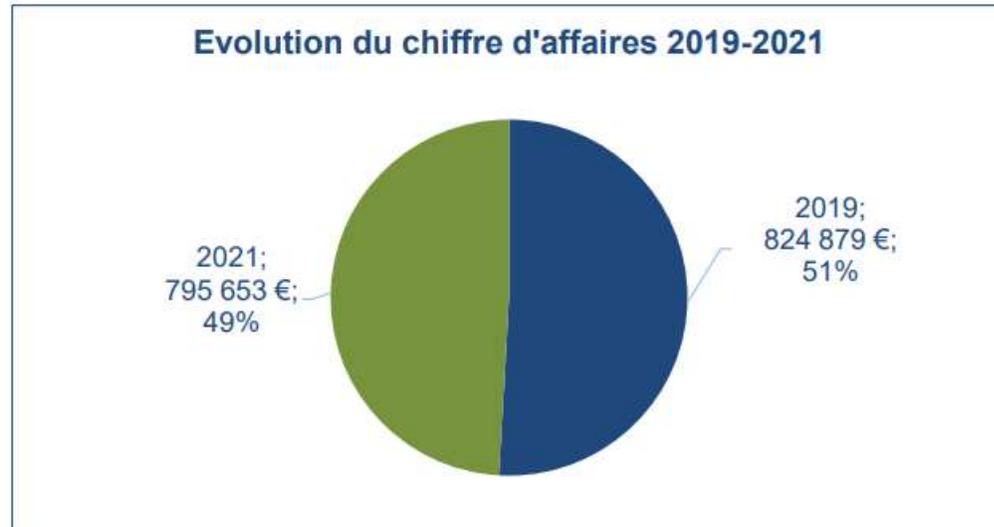
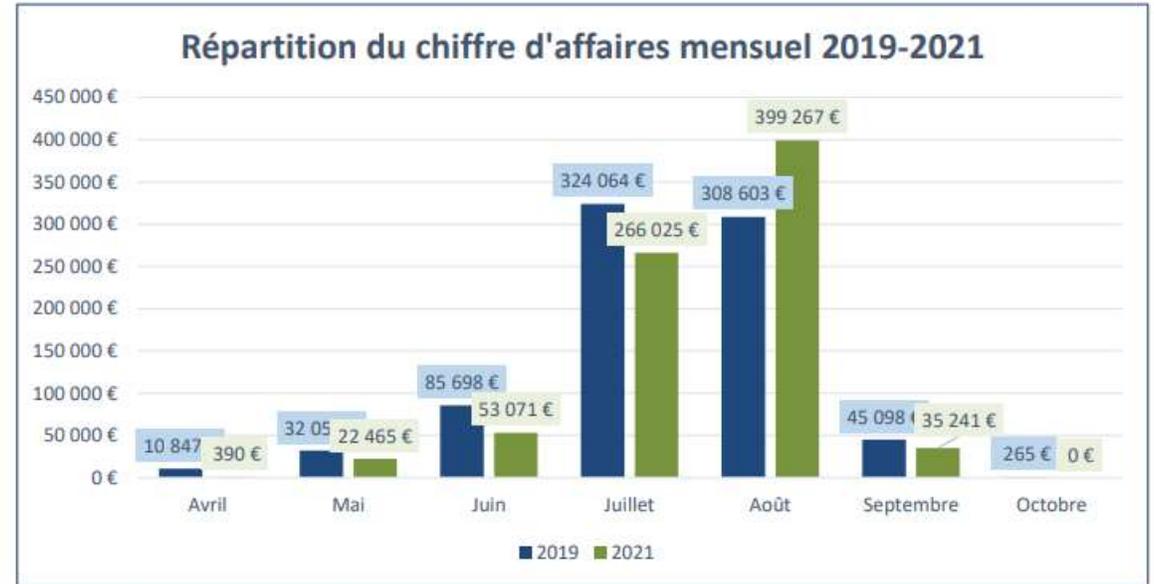
SIAC : Schéma d'organisation et
d'aménagement

▶ des activités d'eaux vives
sur le bassin versant des Dranses

(Dossier suivi par Didier Lacroix)

Le poids de l'activité eau-vive

- ⇒ Un chiffre d'affaires annuel de 800 000€
- ⇒ Une légère baisse de -4% en 2021 par rapport à 2019
- ⇒ Un chiffre d'affaires moyen par prestation de 44€ à 49€
- ⇒ Les mois de juillet et août représentent 80% du chiffre d'affaires annuel



Le poids de l'activité canyon

12 guides

2 600 personnes

Un chiffre d'affaires de 117 000€

+/- 20% selon les conditions météorologiques

L'offre : les points d'embarquement et de débarquement

Sur les 16 points d'accès nautique à la rivière on observe

4 points d'embarquements principaux

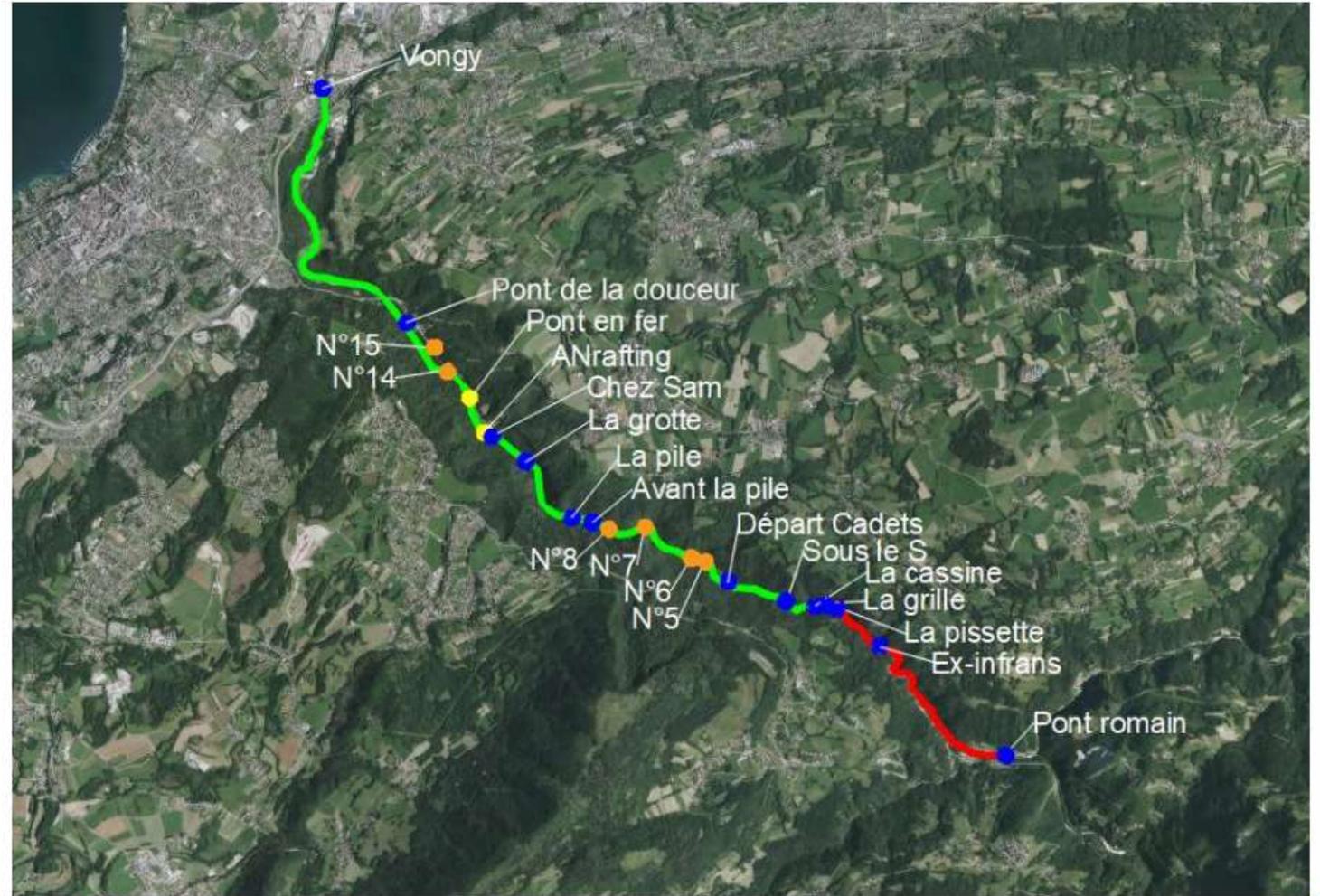
Dont 2 qui sont problématiques

- La grille et la Cassine

4 Points de débarquements

Dont 2 qui sont problématiques

- Pont de la Douceur et Vongy



Synthèse du plan d'action

| Axes stratégiques | | Actions, aménagements, signalétique | Priorité | Estimations des coûts |
|--|-----|--|----------|------------------------------|
| Axe 1 : Aménagements des sites | A1 | Sécurisation du débarquement au pont de la Douceur | 1 | 45 000€ à 65 000 € |
| | A2 | Embarquement à la Cassine | 1 | 20 000€ à 30 000 € |
| | A3 | Embarquement sous le S | 2 | 10 000€ à 15 000 € |
| | A4 | Départ Cadet | 2 | 6 000€ à 10 000 € |
| | A5 | Débarquement à Vongy | 2 | 20 000€ à 30 000 € |
| | A6 | Création d'une zone pour l'apprentissage de l'eau-vive en canoë-kayak sous le seuil de Vongy | 5 | 50 000€ à 75 000 € |
| Axe 2 : Améliorer le fonctionnement | A7 | Organiser les pratiques d'eau vive sur la Dranse entre le Pont Romain et le Pont de Vongy | 1 | |
| | A8 | Elaboration de la charte de bonnes pratiques | 2 | |
| | A9 | Entretien de la rivière pour une pratique sécurisée | 1 | A définir |
| | A10 | Signalétique d'information | 1 | 3 000 € |
| Axe 3 : Sensibiliser à l'environnement | A11 | Sensibilisation au public | 3 | 38 000€ à 42 000 € |
| | A12 | Préconisation sur les sites sensibles | 3 | 5 000€ à 6 000 € |
| Axe 4 : Cadre juridique | A13 | Cadre juridique pour l'aménagement et le fonctionnement | 1 | |
| Axe 5 : Mesures d'accompagnement de la filière eau vive | A14 | Mutualisation des actions de promotion sur la vallée des Dranses | 2 | 15 000 € |
| | A15 | Logement des saisonniers | 4 | Non définis |
| | A16 | Accueil de groupes et vente de produits touristiques | 4 | 15 000 € |
| TOTAL PLAN D' ACTIONS | | | | 227 000 € à 296 000 € |

Proposition par ordre de priorité

⇒ Action 2 : Embarquement à la Cassine (priorité 2)



Visualisation embarquement Cassine

En créant 3 accès à l'eau on peut ainsi permettre des embarquements rapides et simultanés pour limiter le temps de stationnement afin d'inciter à l'utilisation des lieux aménagés et de délaissé les autres sites



Proposition par ordre de priorité

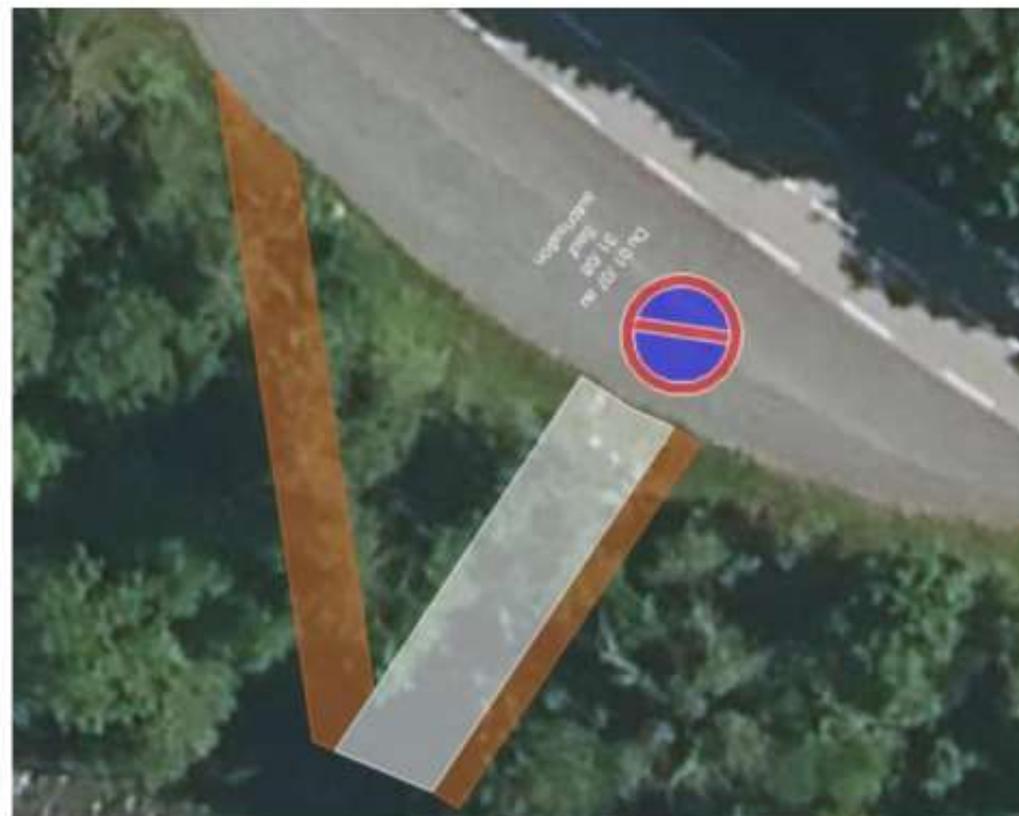
⇒ Action 3 : Embarquement Sous le S (priorité 3)



*Visualisation embarquement Sous le S
En créant 2 accès à l'eau on peut ainsi permettre des
embarquements rapides et simultanés pour limiter le temps de
stationnement afin d'inciter à l'utilisation des lieux aménagés*

Proposition par ordre de priorité

⇒ Action 4 : Départ du Cadet (priorité 4)



Stationnement interdit devant la rampe du 01/07 au 31/08



Visualisation embarquement départ Cadet

Animations estivales organisées par la mairie

JUIN :

- ▶ 24 juin : buvette des pompiers animée par un guitariste et une chanteuse

JUILLET :

- ▶ 1^{ER} juillet buvette de l'APE, musique cubaine à confirmer
- ▶ 8 juillet buvette des Donneurs de sang, animée par une démo du club de Gym
- ▶ 15 juillet buvette tenue par le comité des fêtes + AFN animée par un accordéoniste
- ▶ 22 juillet buvette tenue par le club de GYM, animée par Atout-Cœur à confirmer
- ▶ 29 juillet buvette tenue par le FC-GAVOT animée par un accordéoniste

AOUT :

- ▶ 5 aout buvette tenue par la Team Dré Dans Les Riouts animée par une démonstration de country à confirmer.
- ▶ 12 aout buvette tenue par la Chasse, animation à prévoir.
- ▶ 19 aout buvette tenue par les Œuvres sociales animée par les trompes de chasse ou accordéoniste à confirmer
- ▶ 26 aout buvette tenue par Vignes et Patrimoine animée par les trompes de chasse ou accordéoniste à confirmer

SEPTEMBRE :

- ▶ 2 septembre buvette tenue par les Zinzins du Gavot animée par Mickael



 **Féternes**
Haute-savoie

RENCONTRES ANIMÉES AUTOUR DE PRODUITS LOCAUX

**Tous les vendredis
de 18 h à 22 h**

Du 24 juin au 2 septembre à proximité de la salle des fêtes



Les associations vous accueillent à la buvette pour partager un verre entre amis accompagné de petite restauration

La fête de la mi-aout est de retour à Féternes !

- ▶ Depuis plusieurs mois la municipalité est à l'œuvre pour relancer la mi-aout. Pour cela elle réunit une fois par mois les associations afin de proposer un programme le plus complet possible et répondant aux attentes de toutes les générations.
- ▶ La fête se déroulera de 10h à 22h30 aux alentours de la salle des fêtes.
- ▶ Les associations feront caisse commune et proposeront en plus des deux buvettes de nombreuses animations : structure gonflable, laser game, chamboutou, tir à la carabine, bar à champagne, exposition sur les 100 ans du Rugby, démonstration de GYM, bataille de sumo, mini-tournoi de foot...
- ▶ Un repas sera proposé à la salle des fêtes : macédoine de légumes, jambon à l'os, gratin de pommes de terre, salade de fruit pour 20€. La mairie a réalisé des cartes repas que les associations vont vendre dans les prochains jours.
- ▶ Le repas sera animé par Mikael et son accordéon avant que les tracteurs et les vieilles voitures réalisent leur parade.
- ▶ La mairie réalisera également les affiches qui seront installés et placardés par les associations.
- ▶ Une belle collaboration mairie/association qui va permettre de se retrouver autour de la traditionnelle mi-aout de Féternes !

Création d'une desserte forestière sur les hauteurs de Bioge avec aire de stockage. Objectif à l'automne valoriser le bois communal présent et entretenir les plantations.

Cout de la desserte :







Démarrage du plan d'action en vue de restructurer et pérenniser Bois Monsieur

Première étape cette semaine, du plan d'action de restructuration de la forêt Bois Monsieur avec le dégagement manuel de la plantation côté Lac Doux.

Cette opération doit permettre un meilleur épanouissement des plants.

Les prochaines interventions à venir durant l'année : ratissage et broyage des ronces, plantation de 250 arbres (hêtres, alisier torminal), création d'une mare pédagogique, valorisation de la forêt avec des panneaux explicatifs.

Pour rappel ce plan d'action est doté d'un budget de 14'500€.



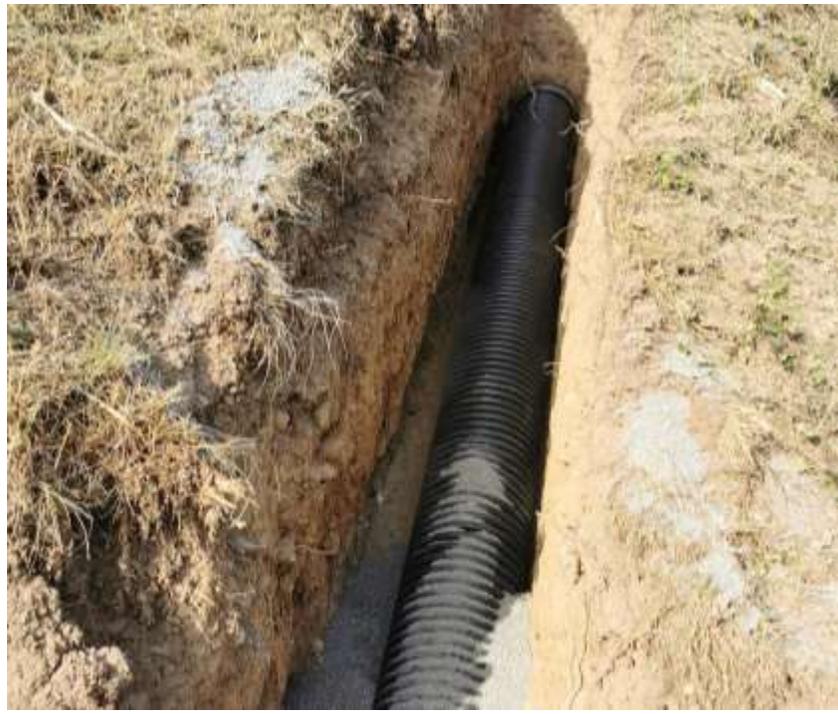
Travaux en cours sur le réseau d'eaux pluviales à Vougron secteur des Genièvres

Prévu au budget 2022 les travaux sur le réseau pluvial impasse des Genièvres consistent en la :

- ▶ Création d'un collecteur EP en PEHD Diamètre 300 sous voie communale sur 100ml avec reprise de l'enrobé.
- ▶ Création d'un ouvrage « tampon » plein air pour rétention (25m³) et piège à caillou (5x5x1m)

Le cout des travaux est de 50'000€.







Renforcement et sécurisation du réseau électrique à Véringes

Les travaux de renforcement du réseau électrique à Véringes ont été réalisés.

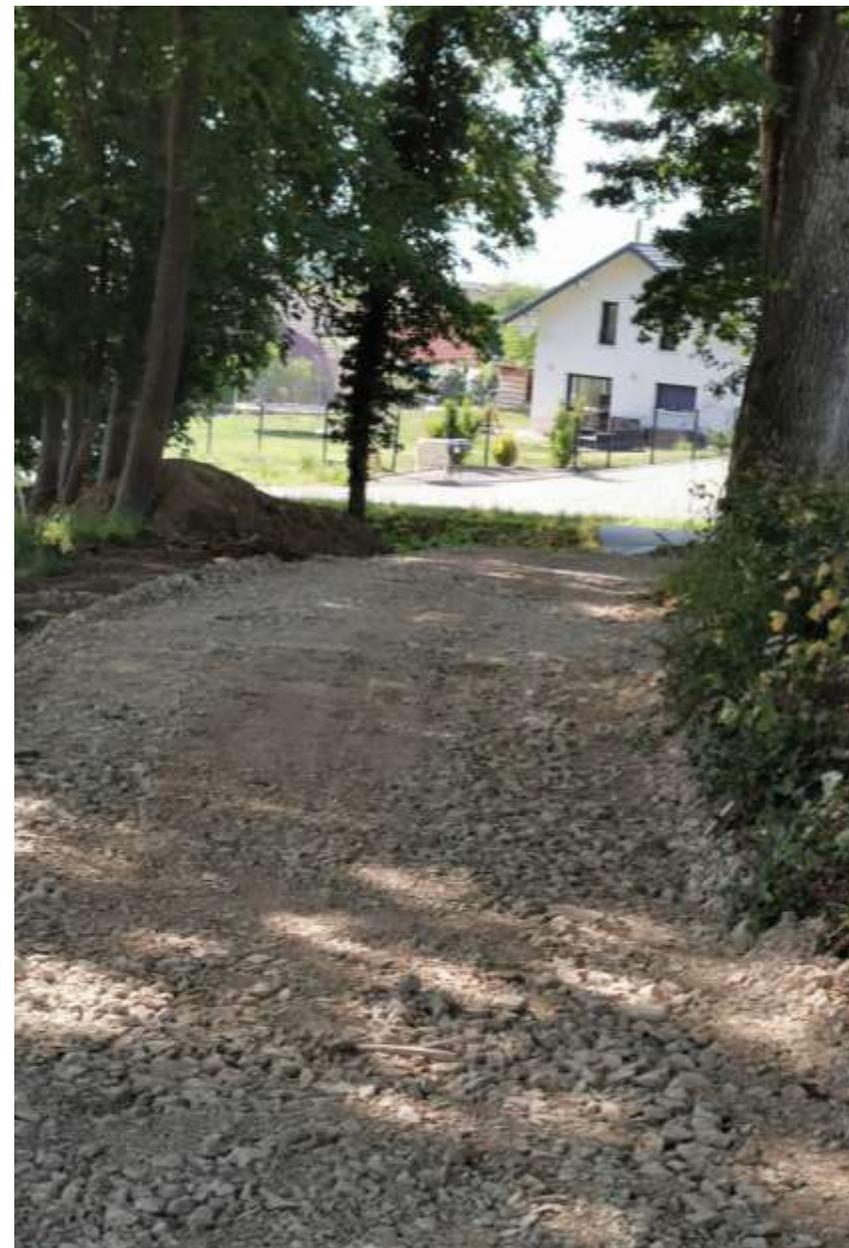
L'an passé suite à plusieurs incidents lors d'orages, la mairie a attiré l'attention d'ENEDIS et du SYANE sur l'instabilité et la dangerosité du réseau. Suite à une étude rapide de leurs parts, des travaux ont ainsi été prévus.

A savoir le remplacement des poteaux électriques vétustes et le passage des fils nus en fils torsadés (financé à 100% par le SYANE)

La commune profite de ces travaux pour remplacer les 3 lampes d'éclairage public en les passant en LED et remplacer un poteau devenu vétuste et instable. (Environ 5'000€ dont une subvention de 1'760€ à été perçue)



Mise en forme par le service technique de la future liaison Grésy-Brameux



22 mai, 53 inscrits pour la promenade de la fête des mères à Annecy. Retour par le col de la Colombière après le repas sur le libellule.



Reprise des inscriptions « pompes à incendie » Chez-Divoz



Plusieurs animations gratuites proposées par la mairie à destination des enfants



Spectacle de fin d'année dispensée par la compagnie Touk-Touk 70 enfants présents



4^{ème} séance d'initiation musicale



Installation de nichoirs avec les enfants des écoles (2 sessions : 20 mai et 17 juin).

- ▶ Les élèves de l'école élémentaire ont accompagné Didier Lacroix conseiller délégué à l'environnement pour installer les nichoirs qu'ils avaient pris soin de décorer au préalable.

Un beau moment de partage autour de l'environnement.



Réunions publiques dans les hameaux le 28 mai, 4 et 11 juin.

- ▶ 3 réunions publiques se sont tenues dans les hameaux. L'occasion pour le conseil d'expliquer les réalisations et projets en cours.
- ▶ Ce fut l'occasion également d'évoquer les problématiques des différents secteurs et de développer le plan pluriannuel d'investissement 2020-2026.
- ▶ La richesse des échanges et l'intérêt des participants incitent le conseil municipal à reproduire ce type de format.



Patrimoine et devoir de mémoire



Le service technique a restauré un bureau d'écolier qui vient désormais décorer le hall de la mairie



Réception du drapeau pour l'école de Féternes. Idée de l'ANACR et de son représentant Jean-Philippe Bened.

Présentation du plan ruralité du département

Sur les 279 communes que comprend le département de la Haute-Savoie, 210 ont moins de 3 000 habitants et comptent près des trois quarts des habitants du territoire.

Avec le Plan Ruralité, c'est un accompagnement supplémentaire que le Conseil départemental de la Haute-Savoie souhaite désormais apporter aux plus petites communes dans leurs projets. L'aide sera ainsi majorée et pourra aller jusqu'à 80 % dans la limite d'une opération par commune et par mandat, déduite des autres subventions..

Le plan favorisera les projets de créant du lien social (ouverture de commerce, services à la population, équipement public...)

Dépôt des dossier possible dès que le dossier de la collectivité est prêt. Beaucoup de souplesse et la volonté de répondre rapidement aux sollicitations.

Féternes est éligible !



Séquences électorales (avril et juin)

- ▶ Merci à toutes les personnes qui se sont investis pour faire en sorte que les 4 tours d'élection se passent pour le mieux.
- ▶ Merci au service administratif pour le suivi en aval comme en amont.
- ▶ Merci au service technique pour la mise en place des bureaux.
- ▶ Merci aux bénévoles venus en renfort pour tenir les bureaux, remplir le rôle de secrétaire, dépouiller...
- ▶ Merci aux élus mobilisés.



TOUR DE TABLE

